**Les ampoules basse consommation sont d’ores et déjà interdites à l’horizon 2020. Mais qui le sait ?**

**Depuis le 19 janvier 2013, ces ampoules sont interdites par la Convention de Minimata, signée par 140 Etats dont la France, en raison de leur teneur en mercure.**

les ampoules basse consommation. sont d'ores et déjà interdites, à effet de 2020, par une convention internationale interdisant les produits contenant du mercure. Les ardents défenseurs de ces ampoules, qui avaient donné de la voie en 2009 peuvent donc commencer à les stocker... s'ils tiennent absolument à s'empoisonner !

Il va sans dire que je recommande à toutes les personnes sensées de ne pas attendre 2020 pour retirer toutes les ampoules basse consommation fluocompactes de leurs domiciles et lieux de travail.

Quand vous entrez dans une pharmacie ou dans une banque, très fréquemment équipées de plus de 40 ampoules basse consommation, n'hésitez pas à informer ceux qui y travaillent.

L'article explicatif est sur le site :

[**http://www.santepublique-editions.fr**](http://www.santepublique-editions.fr/ampoules-basse-consommation-interdites-en-2020.html)

La polémique est close.

Et pendant que j'y suis, je tiens à vous informer de la nouvelle lubie d'EDF : remplacer 35 millions de compteurs électriques par des Linky, qui injectent les radiofréquences du CPL dans tous les circuits électriques et appareils, non prévus pour cela, ce qui est instauré par la loi de transition énergétique publiée le 18 août 2015, et coûtera 7 milliards d'euros aux consommateurs français, sachant que le matériel ne durera que 10 à 15 ans et qu'il faudra alors tout remplacer.

Les effets sur le matériel, ce sont les incendies, les pannes à répétition.

Effets sur les êtres vivants : les radiofréquences ont été officiellement reconnues comme "potentiellement cancérigènes" depuis le 31 mai 2011 par le Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l'OMS.

De plus, le compteur Linky permet de savoir à distance, en temps réel, si le logement est vide ou occupé et quels appareils électriques sont utilisés. La surveillance généralisée de la population devient un jeu d'enfant.

Piratage et cyber-terrorisme s'exerceront en toute facilité, jusqu'au black-out.

Madame Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie et de l'Energie n'a pas voulu tenir compte des plus de 40 lettres recommandées et Chronopost d'avertissement qu'elle a reçus. Les députés et sénateurs ont voté cette loi en dépit des centaines de mails qu'ils avaient reçu.

Il est vital de refuser l'installation du compteur Linky chez soi.

La presse reste muette sur le sujet.

Pour s'informer et agir dès l'automne 2015 :

[**http://www.santepublique-editions.fr**](http://www.santepublique-editions.fr/)

Bien sincèrement à vous,

Annie Lobé Journaliste scientifique indépendante